

2.

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
1°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion Guychar (Canada) Inc. et 177889 Canada Inc. et 3330575 Canada Inc. et 3965121 Canada Inc. et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier (Woods, avocats) et B. de Mtl</i>	2007-005	Alain Gélinas	6 février 2008, 14 h 00	Demande de prolongation de blocage [LVM 250 (2)]	Suite à l'avis d'audience du 18 janvier 2008
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion Guychar (Canada) Inc. et 177889 Canada Inc. et 3330575 Canada Inc. et 3965121 Canada Inc. et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier (Woods, avocats) et B. de Mtl et Gérald Turp et Turp DTD Consult. Inc. (Gowling, Lafleur, Henderson, av.) et C.p.de Rsmt</i>	2007-008	Alain Gélinas	6 février 2008, 14 h 00	Demande de prolongation de blocage [LVM 250 (2)]	Suite à l'avis d'audience du 18 janvier 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
3°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. BMO Ligne d'action Inc.</i>	2008-001	Alain Gélinas	7 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 11 janvier 2008
4°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Scotia Capitaux Inc.</i>	2008-002	Alain Gélinas	7 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'avis d'audience du 11 janvier 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
5°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion de Capital Triglobal inc.</i> et <i>Société de gestion de fortune Triglobal inc.</i> et <i>Themistoklis Papadopoulos</i> (McMillan Binch Mendelsohn), et <i>Anna Papathanasiou</i> et <i>Franco Mignacca</i> (Shaffer & Ass.) et <i>Joseph Jekkel</i> (Mannella et Ass.) et <i>PNB Management inc.</i> et <i>Mario Bright</i> et <i>Focus Management inc.</i> et <i>Ivest Fund Ltd</i> et <i>Kevin Coombes</i> et <i>3769682 Canada Inc.</i> (intimés) et <i>Interactive Brokers</i> et <i>Banque CIBC</i> et <i>Groupe Financier Banque TD</i> et <i>BNP Parisbas (Canada)</i> (mises en cause)	2007-033	Alain Gélinas Mark Rosenstein	7 février 2008, 14 h 00	<p>Demande de blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et désignation d'un administrateur provisoire [LVM-249, 257, 265, 266]</p> <p>Demande de réouverture d'enquête par le Bureau (art.87, Règlement sur les règles de procédures du Bureau)</p>	À la suite de l'audience du 20 décembre, de la décision <i>ex parte</i> du 21 décembre et de l'audience <i>pro forma</i> du 11 janvier 2008, de l'audience du 17 janvier 2008 et de l'avis du 30 janvier 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
6°	<i>Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Themistoklis Papadopoulos et Mario Bright et PNB Management Inc. et 2967-9420 Québec Inc. et David Mizrahi et Brian Ruse et 4384610 Canada Inc. et 4190424 Canada Inc. (intimés) et Angela Shafidas et Services Financiers Dundee Inc. et M^{re} Daniel Meyer Ouaknine et Sydney Elhadad et Royal-Lepage Versailles et Renée Sarah Arsenault et Nicolas Tétrault et Groupe Sutton Royal Inc. et D. Mizrahi & Associated Ltd (Irving Mitchell Kalichman, avocats) et Giuseppe (Joseph) Geroue et Anthanasios Papadopoulos et Paul Chronopoulos et Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal (mis en cause)</i>	2008-004	Alain Gélinas Mark Rosenstein	7 février 2008, 14 h 00	Demande de blocage, interdiction d'opération sur valeurs, interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et désignation d'un administrateur provisoire [LVM-249, 250, 257, 258, 265, 266]	À la suite de l'audience du 23 janvier 2008, de la décision <i>ex parte</i> du 24 janvier 2008 et tel que stipulé dans cette même décision

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et als.) c. <i>Michel L'Italien</i> et 9151-5270 Québec Inc. et <i>Les Invest. Noble & Finance Inc.</i> et <i>Noble & Finance Inc.</i> et <i>Berchmans L'Italien</i> et <i>Lisette L'Italien</i> et <i>Services Financiers Michel L'Italien Inc.</i> et <i>Pauline L'Italien</i> et <i>Sylvie Basseau</i> et <i>Fleurette Rousseau</i> et <i>Michelle Béliveau</i> et <i>Water Bank of America Inc.</i> et <i>Water Bank of America (USA) Inc.</i> (intimés).	2007-010	Alain Gélinas	13 février 2008, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM 250 (2)]	Suite à l'avis d'audience du 23 janvier 2008
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>F.D. De Leuw & Associés Inc.</i> et <i>Francis Daniel De Leuw</i> (McMillan Binch, Meldensohn, avocats)	2006-026	Alain Gélinas Gerald La Haye	15 février 2008, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs, retrait des droits conférés par l'inscription, blâme & pénalité administrative [LVM-152, 265, 273 & 273.1]	À la suite des audiences du 9 février, du 14 mars, du 13 avril 2007, de la remise des audiences prévues les 19 et 20 juin 2007, du 17 sept. 2007 et suite à la demande de remise des audiences du 1 ^{er} et 2 nov., 12 et 13 déc. 2007 et de l'avis d'audience du 21 janvier 2008 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Marché des Capitaux Phincorp Inc.</i> (intimée)	2007-027	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	15 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-159 et 273.1]	À la suite de l'audience du 21 janvier 2008 <i>Audience pro forma</i>
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Hans Peter Black</i> (Stein & Stein) (intimée)	2007-029	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	15 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 janvier 2008
11°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion d'actifs MGP Media Inc.</i> (intimée)	2007-031	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	15 février 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative [LVM-273.1]	À la suite de l'audience du 21 janvier 2008 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
12°	<i>Louis-Philippe Séguin</i> (Lavery de Billy) c. <i>Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières</i> (ACCOVAM) (Fasken Martineau Dumoulin)	2007-015	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Gerald La Haye	14 mars 2008, 9 h 30	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autoréglementation (OAR) [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 27 novembre 2007 <i>Audience pro forma</i>
13°	<i>Louis-Philippe Séguin</i> (Lavery de Billy) c. <i>Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières</i> (ACCOVAM) (Fasken Martineau Dumoulin)	2008-003	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Gerald La Haye	14 mars 2008, 10 h 00	Demande de révision d'une décision d'un organisme d'autoréglementation (OAR) [LVM-322]	À la suite de la demande d'audience du 10 janvier et de l'avis d'audience du 23 janvier 2008 <i>Audience pro forma</i>
14°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>6607594 Canada Inc.</i> faisant affaire sous le nom de <i>Immobilier Gestion Financière</i> (Dufour, Isabelle, Leduc, Bouthillette, Lapointe, Beaulieu, avocats) et <i>4086589 Canada Inc.</i> faisant affaire sous le nom de <i>La Financière The-Force</i> et <i>Monique Beaudin Amyot</i>	2007-025	Alain Gélinas Gerald La Haye	14 mars 2008, 9 h 30	Demande d'interdiction d'opération sur valeurs [LVM- 265]	À la suite de l'audience du 26 novembre, de la décision <i>ex parte</i> du 27 novembre 2007 et de l'avis d'audience du 16 janvier 2008, de la demande de remise du 24 janvier 2008 <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	et Léo Lafrenière (M ^e Louise P. Ménard, avocate) (intimés)					
15°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	20 mai 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc.	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre, 19 décembre 2007 et 24 janvier 2008 L'audience se terminera à 13 h 00
16°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i>	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	21 mai 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc.	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre, 19 décembre 2007, 24 janvier et 20 mai 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	(Woods, avocats) et Banque de Montréal et Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et Caisse populaire de Rosemont (défendeurs)					
17°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Valeurs mobilières Hampton Ltée (Cucciniello Calandriello) (intimée)	2007-026	Alain Gélinas Gerald La Haye Michelle Thériault	22 mai 2008, 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et suspension des droits conférés. [LVM-152, 158 et 273.1]	À la suite de l'audience <i>pro forma</i> du 21 janvier 2008
18°	Autorité des marchés financiers (Girard et al.) c. Gestion Guychar (Canada) Inc. et 177889 Canada Inc. et 3330575 Canada Inc. et 3965121 Canada Inc. et Guy Charron et Richard Lanthier et Huguette Gauthier (Woods, avocats) et Banque de Montréal et Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc (Gowling, Lafleur	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	28 mai 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés Gérald Turp et Turp DTD Consultants Inc.	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre, 19 décembre 2007, 24 janvier, 20 et 21 mai 2008

RÔLE DES AUDIENCES

N°	Parties (Avocats)	N° du dossier	Membre(s)	Date	Nature	Commentaires
	Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)					
19°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Girard et al.) c. <i>Gestion Guychar (Canada) Inc.</i> et <i>177889 Canada Inc.</i> et <i>3330575 Canada Inc.</i> et <i>3965121 Canada Inc.</i> et <i>Guy Charron</i> et <i>Richard Lanthier</i> et <i>Huguette Gauthier</i> (Woods, avocats) et <i>Banque de Montréal</i> et <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc</i> (Gowling, Lafleur Henderson, avocats) et <i>Caisse populaire de Rosemont</i> (défendeurs)	2007-008	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	30 mai 2008, 9 h 30	Ordonnance de blocage (LVM-249) Demande d'audience par les intimés <i>Gérald Turp</i> et <i>Turp DTD Consultants Inc.</i>	À la suite des audiences des 22, 28, 31 mai, 1 ^{er} , 6 juin, 3, 4, 17, 18, 19 juillet, 20 septembre, 3 octobre, 22 novembre, 19 décembre 2007, 24 janvier, 20, 21 et 28 mai 2008

Le 1^{er} février 2008

Salle d'audience : Salle *Paul Fortugno*
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^o Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211
Courriel : secretariat@bdrvm.com www.bdrvm.com

2.2 DÉCISIONS

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N^{OS} : 2007-005
2007-008

DÉCISIONS N^{OS} : 2007-005-008
2007-008-008

DATE : le 13 décembre 2007

EN PRÉSENCE DE : M^e JEAN-PIERRE MAJOR
M^e ALAIN GÉLINAS

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
DEMANDERESSE

c.

GESTION GUYCHAR (CANADA) INC.

et

177889 CANADA INC.

et

3330575 CANADA INC.

et

3965121 CANADA INC.

et

GUY CHARRON

et

RICHARD LANTHIER

et

HUGUETTE GAUTHIER

et

GÉRALD TURP

et

TURP DTD CONSULTANTS INC.

INTIMÉS

et

BANQUE DE MONTRÉAL

et

CAISSE POPULAIRE DE ROSEMONT

MISES EN CAUSE

LEVÉE PARTIELLE D'UNE ORDONNANCE DE BLOCAGE

[art. 249, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (3°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Richard Vachon

Procureur de Gestion Guychar (Canada) Inc., 177889 Canada Inc., 3330575 Canada Inc., 3965121 Canada Inc., Guy Charron, Richard Lanthier et Huguette Gauthier

M^e Richard Proulx,
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 10 décembre 2007

DÉCISION

LA DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

Le 6 décembre 2007, les intimés dont les noms apparaissent ci-après ont adressé au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci-après le « Bureau ») une demande de levée partielle de blocage. Il s'agit des intimés suivants :

- Guy Charron ;
- Richard Lanthier ; et
- Huguette Gauthier.

La demande de levée partielle est essentiellement à l'effet de permettre à Richard Lanthier, intimé dans le présent dossier, de vendre un véhicule Jeep Sport, conditionnellement à ce que l'excédent entre le montant de la vente et le solde dû sur un prêt personnel de M. Lanthier soit déposé dans un compte ouvert à son nom auprès de la Caisse populaire, compte qui fait l'objet d'un blocage ordonné par le Bureau dans les présents dossiers.

La demande est aussi à l'effet de permettre à Richard Lanthier de remettre un véhicule de marque SAAB 9-3 qu'il avait loué auprès de GMAC.

La demande de levée partielle des trois intimés était accompagnée d'un avis de présentation pour une audience devant se tenir au siège du Bureau le 10 décembre 2007.

L'AUDIENCE

L'audience s'est tenue telle que prévue et a permis aux membres composant la formation de prendre connaissance des faits de la demande qui porte essentiellement sur Richard Lanthier. Ils ont entendu le témoignage de M. Lanthier qui a exposé les raisons pour lesquelles il désire vendre un Jeep TJ Sport 2003.

La vente sera effectuée auprès d'un acheteur qui n'est pas relié à Richard Lanthier. Les membres du Bureau ont exigé que le prix de vente du susdit véhicule s'élève à un montant minimum de 10 000 \$.

Le procureur de l'intimé a aussi expliqué au tribunal les motifs pour lesquels M. Lanthier désire remettre le véhicule SAAB qu'il avait loué.

Le procureur de l'Autorité a avisé le Bureau que sa cliente ne contestait pas la demande de levée partielle de M. Lanthier.

LA DÉCISION

Compte tenu de la preuve présentée au cours de l'audience du 10 décembre 2007, des représentations du procureur des intimés et de l'acquiescement du procureur de l'Autorité à cette demande de levée partielle de blocage, le Bureau, en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 (3^e) de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*², lève partiellement les ordonnances de blocage qu'elle a prononcées dans les dossiers 2007-005 et 2007-008 de la manière suivante :

- il autorise M. Richard Lanthier à vendre un Jeep TJ Sport 2003 lui appartenant aux conditions suivantes :
 - le susdit véhicule devra être vendu à un prix qui ne peut être inférieur à 10 000 \$;
 - l'excédent entre le montant de la vente du véhicule et le solde dû sur un prêt personnel encouru auprès de la Banque Scotia devra être versé dans le compte bancaire n° 047-555 de la Caisse populaire de Rosemont, succursale située au 2570, rue Jean-Talon est, Montréal, H2A 1T9 ;

1. Précitée, note 1.

2. Précitée, note 2.

- il autorise Richard Lanthier à remettre la voiture SAAB9-3 qu'il avait louée à GMAC.

Fait à Montréal, le 13 décembre 2007

(S) Jean-Pierre Major

M^e Jean-Pierre Major, vice-président

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, vice-président

COPIE CONFORME

(S) Claude St Pierre

Claude St Pierre, secrétaire général

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières